Ressources naturelles Canada
Natural Resources Canada

SERVICE CANADIEN DES FORÊTS

EN PRIMEUR

OCTOBRE 2012

Comment Ressources naturelles Canada soutient-il l'Entente sur la forêt boréale canadienne?

Le Canada possède la plus grande superficie de forêts certifiées au monde, soit 40 % du total mondial. Son secteur forestier est un chef de file mondial en matière de gestion et de pratiques forestières durables, ce qui lui permet de distinguer ses produits de ceux de ses concurrents mondiaux et d'obtenir un solide avantage commercial sur les marchés internationaux.

L'enquête menée en 2011 auprès de parties intéressées et de consommateurs de produits forestiers des États-Unis, de l'Asie et de l'Europe confirme le leadership du Canada dans le secteur de la foresterie durable. L'enquête basée sur 110 entretiens individuels menée par la firme de recherche Harris-Decima a révélé que les deux tiers des répondants (66 %) croyaient que les pratiques environnementales du Canada étaient meilleures que la moyenne.

La promotion de la réputation environnementale des produits forestiers canadiens est donc un facteur important pour l'amélioration de la compétitivité du secteur forestier du Canada. Car les acheteurs mondiaux veulent avoir l'assurance que ces produits proviennent de forêts durables.

Le gouvernement du Canada appuie les mesures destinées à communiquer et à exploiter la réputation environnementale du Canada sur ses principaux marchés d'exportation. Ces mesures font partie des activités visant à diversifier les marchés finaux pour les produits forestiers canadiens.

Dans le Budget 2012, le gouvernement fédéral a annoncé des investissements de 105 millions de dollars sur deux ans pour appuyer le secteur forestier canadien. Ces fonds visent à promouvoir l'innovation ainsi que la croissance des possibilités commerciales pour le secteur.

L'investissement de quatre millions de dollars, sur deux ans, lié au volet « Programme de développement des marchés » aidera à la mise en œuvre de l'Entente sur la forêt boréale canadienne (EFBC), accord privé entre l'industrie forestière canadienne, représentée par l'Association des produits forestiers du Canada et ses 19 entreprises membres, et huit organisations non gouvernementales de l'environnement (voir l'encadré ci-dessous).

Signée en mai 2010, l'EFBC cherche à créer un nouveau modèle de collaboration entre ces parties pour renforcer l'industrie forestière et accroître sa compétitivité, ainsi que pour rehausser la protection de la forêt boréale et favoriser la durabilité de son aménagement. Cette entente donne à l'industrie un exemple concret qui met en valeur l'excellent bilan environnemental du Canada dans le domaine forestier sur les marchés d'exportation. L'Entente couvre six domaines :

- pratiques forestières
- aires protégées
- plans de rétablissement des espèces en péril
- prospérité du secteur forestier
- pratiques respectueuses du climat
- reconnaissance sur les marchés

L'investissement dans les activités scientifiques est un élément fondamental du mandat de Ressources naturelles Canada. En sa qualité de chef de file en sciences forestières, le Service canadien des forêts (SCF) possède une expertise scientifique extraordinaire sur les questions liées à la durabilité de la forêt boréale canadienne. C'est pourquoi, avec l'appui de l'EFBC, le SCF élaborera des produits d'information scientifique et technique qui offriront une assise scientifique à la mise en œuvre de cette importante entente. Ces activités scientifiques seront centrées sur les thèmes suivants :

- carbone forestier (y compris la modélisation)
- intégrité des écosystèmes
- changements climatiques
- bioénergie
- meilleure connaissance des caractéristiques de la forêt boréale (c.-à-d. données de bases nationales)

Chaque année, le SCF consacrera également du financement supplémentaire de ses ressources internes à l'amélioration de ses connaissances scientifiques générales sur la forêt boréale. Il concevra également divers outils de communication (p. ex.

sites Web, séminaires en ligne) afin de mieux mettre en valeur la réputation environnementale des produits forestiers canadiens et d'aider à répondre aux questions concernant la durabilité de ces produits.

L'Entente sur la forêt boréale canadienne est un accord privé entre les 19 entreprises forestières qui sont membres de l'Association des produits forestiers du Canada et huit organisations non gouvernementales de l'environnement.

Les entreprises forestières : Alberta-Pacific Forest Industries Inc., AV Group, Canfor Corporation, Canfor Pulp Limited Partnership, Cariboo Pulp & Paper Company, Conifex Timber Inc., Daishowa-Marubeni International Ltd., Fortress Paper Ltd., Howe Sound Pulp and Paper Limited, Kruger Inc., LP Canada Ltd., Mercer International, Mill & Timber Products Ltd., Millar Western Forest Products Ltd., Resolute Forest Products, Tembec, Tolko Industries Ltd., West Fraser Timber Co. Ltd. et Weyerhaeuser Company Limited

Les organisations non gouvernementales de l'environnement : Initiative boréale canadienne, Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), Canopée, Fondation David Suzuki, ForestEthics, Conservation de la nature Canada, Campagne internationale pour la conservation de la forêt boréale du Pew Environment Group et Fondation Ivey. Ces organisations environnementales sont financées de manière distincte et indépendante pour le travail qu'elles accomplissent en conservation de la forêt boréale canadienne par l'EFBC et au-delà.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2012
ISSN 1929-9931